

« De la marchandisation à la financiarisation du secteur de l'ESS : courir pour rester sur place, une adaptation du syndrome de la Reine Rouge »¹.

Dans le roman de Lewis Caroll, « *Alice aux Pays des Merveilles* », Alice, l'héroïne, franchit le miroir en se mettant à courir. Elle découvre un monde dans lequel l'environnement ne semble pourtant pas bouger autour d'elle. La Reine Rouge lui annonce que dans ce monde-là, il lui faut courir pour se maintenir à la même place. Un biologiste nord-américain fera de cette histoire une théorie évolutionniste : *l'hypothèse de la Reine Rouge*.

L'axe de la présente note interroge les effets induits par les risques de marchandisation et de financiarisation au détriment du secteur associatif de l'ESS. La tendance lourde de la course à la commande publique et au marché pour survivre, étant loin de tirer le secteur vers le haut, le syndrome de la Reine Rouge illustrerait parfaitement une situation comparable.

La course à « l'armement financier » des associations n'est pas sans conséquences pour le monde associatif. En peu de temps, la pression est devenue triple pour ce secteur :

- une raréfaction annoncée, déjà observable des financements publics au nom des politiques d'austérité,
- une marchandisation accrue dans les procédures de contractualisation,
- le risque venu d'outre-Manche de financiarisation des activités associatives (cf rapport de H. Sibille).

Précisons au départ pour ce dernier point que des investisseurs privés passent un contrat avec des pouvoirs publics. Ils s'engagent à investir des moyens importants pour répondre à un problème social identifié, auquel le pouvoir public n'arrive pas à faire face ; par exemple : la récidive des ex-détenus, la criminalité juvénile, la disponibilité de logements sociaux, etc. Le SIB repose donc d'abord sur un constat d'échec de l'action des pouvoirs publics face à une problématique sociale. Il s'agit de remplacer la collectivité dans la gestion de ce problème social. Il est à noter que dans le rapport *Comment et pourquoi favoriser des investissements à impact ? Innover financièrement pour innover socialement* », il est également régulièrement fait allusion au fait qu'il est possible de le transférer aux problèmes environnementaux et bien d'autres secteurs (p. 17). Ces investisseurs privés choisissent alors les organisations qu'ils souhaitent soutenir pour résoudre le problème identifié. Les méthodes à mettre en place sont négociées par les trois parties prenantes (pouvoirs publics, investisseurs et opérateurs sur le terrain). Des objectifs chiffrés sont fixés et des mécanismes de mesure d'impact social élaborés en conséquence. Si les objectifs sont atteints, les investisseurs sont alors remboursés par les pouvoirs publics, avec une marge de bénéfice parfois importante. Dans le cas contraire, ils perdent tout l'argent investi.

Pour autant, nous voyons des acteurs associatifs ne s'en alarmer qu'à la marge. Le silence sur les SIB est assourdissant. Cette inertie peut s'expliquer du fait que les grandes associations pensent pouvoir s'adapter et n'auront que quelques ajustements à opérer voire, par effet d'aubaine, bénéficier des « marchés » induits par la faiblesse des plus petites associations. Les petites et moyennes associations sont pour leur part, touchées de plein fouet mais ne disposent pas de caisse de résonance pour pouvoir alerter le public et les pouvoirs publics. Pour ces dernières, on voit déjà des dépôts de bilan croissants (voir les travaux de Viviane Tchernonog). Cette dualisation du monde associatif peut s'observer dans les oppositions entre le Mouvement associatif et le Collectif des associations citoyennes. De plus, à l'image des partenariats public-privé, des oligopoles associatifs sont à craindre. A ne laisser qu'aux petites et moyennes associations quelques miettes de sous-traitance, au détriment de leur capacité d'innovation, on peut se poser la question : à qui profite le crime ?

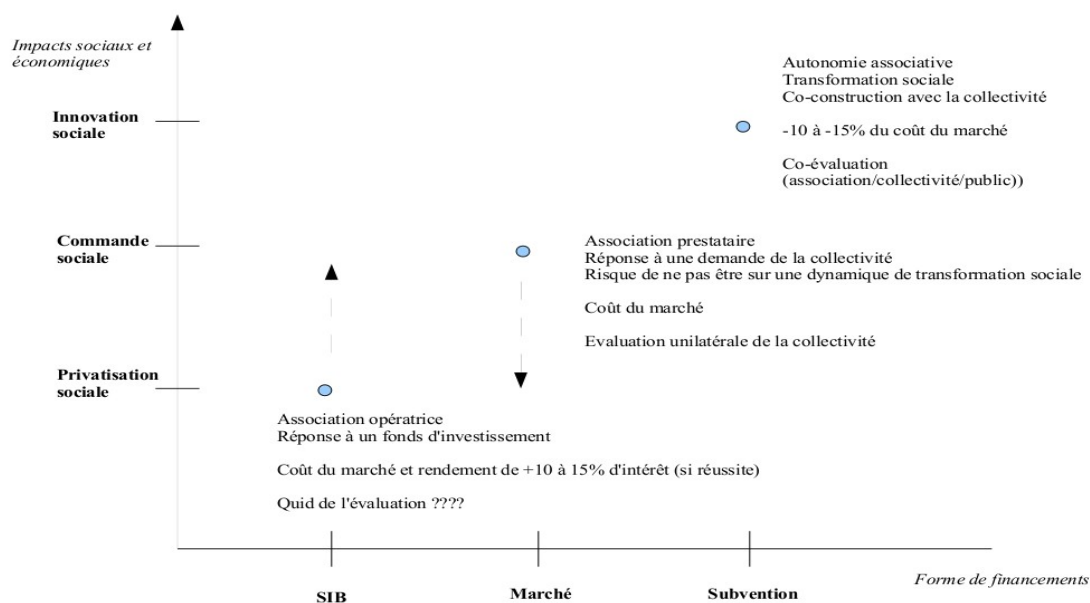
Si les associations ont à travailler sur des groupements locaux pour faire avancer les lignes, le travail avec les collectivités publiques est tout aussi important. Les formes de contractualisation ne sont pas que le fruit du code des marchés publics et de l'Union Européenne. Elles révèlent la confrontation entre des intérêts particuliers et l'intérêt général. L'ESS regroupe des intérêts particuliers et sectoriels qui se heurtent à une posture d'intérêt général qu'affirment la plupart du temps les collectivités publiques. Le choix des modes de

¹ Cette note de travail est issue d'un mémoire de Master 2 soutenu au CNAM auprès de Mme Buccolo et M. Laville (CNAM Paris)

contractualisation reflète ces tensions ou incompréhensions en plus de l'histoire de telle ou telle collectivité vis-à-vis des associations. Nous sommes donc, d'un point de vue économique, bercés entre l'économie publique, l'économie sociale, l'économie privée. Sur ces bases-là, des compromis permanents s'opèrent donc avec les institutions. En France, la définition de l'intérêt général s'opère d'après une vision très jacobine, celle qui veut que l'État et ses collectivités en soient les garants, ceux-ci déléguant parfois aux associations certaines de ses missions. Mais depuis quelques années, on observe une transgression de cet idéal de partage organisé. La bataille rangée sur la labellisation des entreprises lucratives en « entreprises sociales et solidaires » durant l'élaboration de la loi sur l'ESS a pu exprimer l'effritement de ce monopole pour « libéraliser » les perspectives.

Le risque de financiarisation de l'ESS est bien illustré par ce glissement de l'intérêt général vers une gestion plus particulière et libérale. Les entrepreneurs sociaux se représentent dès lors comme des individus et des groupes d'individus pouvant porter l'intérêt général. On comprend pourquoi ils sont en première ligne sur les *Social impact bonds*, ces entrepreneurs voulant capter des marchés des externalités sociales et environnementales générées par ce système capitaliste global dont l'État ne veut ou ne peut s'occuper. En somme, ils bouclent la boucle et se font re-financer. Il incomberait à la collectivité la charge les externalités négatives engendrées par le capitalisme d'un côté et celle de payer de l'autre les entreprises pour les « bénéfiques sociaux » qu'elles arriveraient à engendrer². On peut se poser la question de ce que M. Sibille pouvait avoir derrière la tête avec ce rapport, puisque plus tout autre, il sait que Goldman Sachs finance un des plus gros SIB aux USA.

Le schéma ci-dessous montre les impacts les effets des modes de financement sur les associations et la société.



En France, il convient d'être mesuré car nous ne bénéficions pas de SIB sur le territoire tandis que ceux observables à l'étranger ne sont pas terminés et souffrent d'une rareté d'analyses. De plus, la France reste encore très déterminée à ce que ce soient les institutions qui déterminent l'intérêt général.

A provisoirement conclure, et pour revenir au roman de Lewis Carroll, « Alice aux Pays des Merveilles », et à son adaptation en théorie de l'évolution par Leigh Van Valen, il devient important de se poser la question de la raison de continuer à courir pour rester sur place. Nous pourrions tout aussi bien convenir de nous entendre pour arrêter de courir. Mais pour le biologiste, cela n'est pas possible car les espèces sont dites égoïstes. Le risque de ne pas courir étant de disparaître, celles qui se concurrencent (en courant) ne visent pas le même objet. Finalement elles courraient alors pour rien, dans une forme contemporaine de « course à l'échalotte ».

Par analogie, il serait important que les acteurs de l'ESS se posent pas seulement cette question du sens de l'armement financier et de la concurrence vis-à-vis du secteur en lui-même, mais aussi vis-à-vis des autres

² Cf travaux de Karl William Kapp

parties prenantes. Le risque est aujourd'hui de bel et bien disparaître en tant que secteur à part entière. Les alternatives du travail collaboratif au niveau local, les enjeux liés à la démarchandisation³ sont des façons d'inspirer l'ESS dans son ensemble. La crise économique permanente depuis 2008, les contradictions entre l'économie et l'écologie, la paupérisation croissante d'une partie de la population mondiale ne peuvent que pointer les défaillances de la marchandisation et de la financiarisation de notre époque contemporaine. Si l'ESS veut revendiquer une place singulière, alternative et durable, n'est elle pas condamnée à jouer avec les mêmes outils que le secteur privé marchand.

Propositions stratégiques :

- mettre en lumière la dualisation du secteur associatif, entre les collaborateurs actifs ou passifs de la marchandisation et les récalcitrants/résistants. Pour ces derniers il faut les outiller dans la forme et le fond : élus et salariés sur ces questions avec des éléments de langages audibles pour toutes les composantes politiques et collectivités territoriales. Le risque par la marchandisation et la financiarisation est une perte sèche de la biodiversité des petites et moyennes associations soit l'essentiel du socle commun et majoritaire de la cohésion sociale et de la transition écologique de nos territoires.

- trouver un financement « recherche » qui permettrait de financer 2 à 3 thèses de doctorat sur les coûts de transaction induits par les différentes formes de contractualisation. Former et explorer la première hypothèse que le coût de la subvention est inférieur à la mise en marché. La seconde est que la marchandisation/financiarisation serait également un risque de création d'oligopoles associatifs hors sol. Ces hypothèses et leur exploration pourraient constituer la pierre angulaire de la négociation avec les collectivités publiques.

³ Au delà du marché : les nouvelles voies de la démarchandisation, Les Petits Matins, Bernard Perret, 97 pages (2015).